

de de l'épouse, a. N. Paul Bernad, industriel à Lomme, veuf de l'épouse.

Nous sommes heureux de présenter à M. Thomas Griffiths et à sa famille et estimés dans leurs vœux toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur et d'expression de nos sympathies nos meilleurs vœux de bonheur.

ROUVROY-NOUMEA

Climats des maladies. — La commission est convoquée pour lundi 2 juin, à 7 heures du soir, chez M. Duceillon, pour la répartition des secours. Préalable indispensable.

Accidents de travail. — Marilind Auguste, contusion du bras et d'un bras droit; 10 jours; Datimont Auguste, contusion du genou gauche; Berquet Omer, plaie par piqure du pied droit; Malquin Henri, contusion dorsale, 10 jours; Lagrand Paul, plaie contuse du cuir chevelu et du médius gauche.

BETHUNE

BILLY-MONTIGNY. — Accidents de travail. — Jacquin Paul, et son fils dans l'axe; Kagueh Monamad, plaie contuse à la face palmaire; Groux Emile, contusion à la main gauche; Lucas Henry, contusion au coude droit; Truquet, plaie contuse au poignet droit; Bronse Louis, plaie contuse au bras droit; Giran Arthur, contusion au poignet droit; Lelievre Maurice, plaie contuse aux front et poignet gauche; Lelievre Emmanuel, contusion à l'œil droit.

LENS

La délégation cantonale de Lens-Ouseul est réunie samedi soir sous la présidence de M. Reimier, inspecteur primaire.

Après avoir procédé à l'installation des délégués, M. l'inspecteur présente les nouveaux promus, MM. Boulanger, entrepreneur; Caulet, buisier, et Jarrige, ingénieur.

Le bureau est constitué comme suit : président d'honneur, M. le député Lemaître; président, M. le docteur Bial; secrétaire, M. Alfred Richart, et secrétaire-adjoint, M. Cauk.

M. Bial remercie ses collègues de la marque de confiance qu'il lui a accordée et remercie au nom de tous ses félicitations M. le docteur Bial, et l'occupation de son grade de chevalier de la Légion d'honneur, récompense bien méritée.

M. Richart a son tour remercie le président et les délégués, les assurés de son dévouement et de sa sollicitude, puis l'ordre du jour est après lui voté à l'unanimité.

« Les membres de la délégation de Lens-Ouseul réunis le samedi 31 mai, en présence des délégués dont ont été élus pour le moment les instituteurs et instituteurs adjoints, ont entendu l'expression de leurs sympathies au même temps que leur encouragement pour le voir remplir la noble mission qui leur incombe et les félicitations et les encouragements de tous les citoyens, unissant dans un amour commun et indéfectible la patrie et la République ».

Les délégués ont émis le vœu que le Parlement vote rapidement les lois relatives à l'école publique et concernant notamment la fréquentation scolaire et la détention de l'école laïque.

Traitement des cheveux gris par la Henné. — Produits végétal absolument inoffensif et grand.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

de tous ceux, que non seulement, le maréchal à une allure exagérée, mais encore ne tenaient pas la droite de la route, ainsi que le prescrivent les règlements. Le peintre qui se précipita vers le maréchal, fut saisi par les bras et jeté à terre.

Après avoir procédé à l'installation des délégués, M. l'inspecteur présente les nouveaux promus, MM. Boulanger, entrepreneur; Caulet, buisier, et Jarrige, ingénieur.

Le bureau est constitué comme suit : président d'honneur, M. le député Lemaître; président, M. le docteur Bial; secrétaire, M. Alfred Richart, et secrétaire-adjoint, M. Cauk.

M. Bial remercie ses collègues de la marque de confiance qu'il lui a accordée et remercie au nom de tous ses félicitations M. le docteur Bial, et l'occupation de son grade de chevalier de la Légion d'honneur, récompense bien méritée.

M. Richart a son tour remercie le président et les délégués, les assurés de son dévouement et de sa sollicitude, puis l'ordre du jour est après lui voté à l'unanimité.

« Les membres de la délégation de Lens-Ouseul réunis le samedi 31 mai, en présence des délégués dont ont été élus pour le moment les instituteurs et instituteurs adjoints, ont entendu l'expression de leurs sympathies au même temps que leur encouragement pour le voir remplir la noble mission qui leur incombe et les félicitations et les encouragements de tous les citoyens, unissant dans un amour commun et indéfectible la patrie et la République ».

Les délégués ont émis le vœu que le Parlement vote rapidement les lois relatives à l'école publique et concernant notamment la fréquentation scolaire et la détention de l'école laïque.

Traitement des cheveux gris par la Henné. — Produits végétal absolument inoffensif et grand.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

Mesureurs végétaux d'application. A. Dhegin, spécialiste, 80, rue de l'Hôpital-Militaire.

de puis que vous féliciter au nom du tribunal du sang-troid que vous avez montré dans cette affaire. Il valait, en effet, beaucoup mieux vous faire connaître vos vœux, sous la protection de la justice qui vous eût garanti.

Segers ne trouve pas un mot d'excuse, un geste de regret et le président Godard lui montrant pourtant toute la violence de son acte en lui disant : « Les fortifications sont peut-être des réparations d'urgence, mais, sous nos yeux, vous avez fait des travaux, alors que vous, vous vous êtes attaqués à l'honneur des gens. De la au coup de garde changeant et au change, il n'y a qu'un pas ».

M. le substitut Flach, réclame une sanction pécuniaire. La parole est alors donnée à M. Spriet, qui plaide l'erreur. Il divise la responsabilité de son client : au point de vue pénal, peu grave, les coups portés n'ayant eu que peu de conséquences, au point de vue civil, elle est grave, mais n'est pas en jeu aujourd'hui.

Le Tribunal condamne Segers à 4 mois d'emprisonnement, et un mur de sympathie suit M. le lieutenant Brulé tendant qu'il quitte le tribunal.

« AFFAIRES DIVERSES » — 3 mois de prison à Charles Vanbova et 3 mois à Louis Cardinal, plus 11 fr. de dommages-intérêts, à chacun d'eux pour bris de glace et coups.

« POUR AVOIR DU VRAI BANYULS-TRILLES QUINQUINA » — recommandé par le Corps Médical des Hommes, Dames et Enfants.

« DEMANDEZ "UN TRILLES" » et exigez l'épave BANYULS-TRILLES. — « QUINQUINA » — Dans tous les Cafés et les bons Épiceries.

« ETATS CIVILS » — NAISSANCES. — Malon Germaine, cour du Soleil, cité Foyer, 22. — Dastur Lucie, rue Danton, 6. — Soufflet Gaston, rue de Jemmapes, 13.

« NAISSANCES. » — Héline Declercq, rue Jacquart, 144. — Lucienne Naumann, rue de France, 3. — Marie Godeaux, rue de France, 3. — Marie Godeaux, rue de France, 3.

« NAISSANCES. » — Thérèse Gustave, rue Malconnet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107.

« NAISSANCES. » — Thérèse Gustave, rue Malconnet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107.

« NAISSANCES. » — Thérèse Gustave, rue Malconnet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107.

« NAISSANCES. » — Thérèse Gustave, rue Malconnet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107.

« NAISSANCES. » — Thérèse Gustave, rue Malconnet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107. — Deltour Madeleine, rue du Moulinet, 107.

FUNÉRAILLES. — Le Conseil d'Administration de la Société de Secours mutuels des Voyageurs et Employés de Lille et de la Région, a l'honneur de vous faire part de la mort de Monsieur...

Gustavo HAZEBROUCK. — Administrateur des Magasins de Bon-Bien. Membre Titulaire depuis le 25 Janvier 1907.

Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« Bulletin Economique » — Industrial, Agricole et Commercial.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

« LA REVUE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE » — Le legs flebeissiment assigné le mois dernier dans le textile n'a pas duré et le reprise est générale.

Programme des Spectacles. — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

« Programme des Spectacles » — OMNIA PATHE. — Aujourd'hui matinée à 4 heures, soirée à 8 h. 3/4.

CONCOURS DE COQS. — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

« CONCOURS DE COQS » — A Arras. — Dimanche 7 juin, chez Lotté, combat contre Penquin, de Tomignies, au parc de Mont-Poisson.

LE SPORT

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

« LE SPORT » — Nord-Touriste. — Excursions à Phalempin. — La Section Lilloise du Nord-Touriste organise pour le dimanche 6 juin une excursion à Phalempin.

PETITE CORRESPONDANCE

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

« PETITE CORRESPONDANCE » — Droit usuel. — Le lecteur du Progrès 3.938. — Le 1er prêt de reconnaissance, c'est-à-dire le prêt qui sert à garantir le propriétaire de la chose hypothéquée, a charge pour lui de restituer la somme à une époque déterminée et de servir un intérêt fixé par le contrat de prêt, soit en nature ou en reconnaissance nominale.

BIBLIOGRAPHIE

« BIBLIOGRAPHIE » — La Nature, revue des sciences et de leurs applications. — Les Arts et l'Industrie. — Sommaire de la 2088 du 31 mai 1913.

« BIBLIOGRAPHIE » — La Nature, revue des sciences et de leurs applications. — Les Arts et l'Industrie. — Sommaire de la 2088 du 31 mai 1913.

« BIBLIOGRAPHIE » — La Nature, revue des sciences et de leurs applications. — Les Arts et l'Industrie. — Sommaire de la 2088 du 31 mai 1913.

« BIBLIOGRAPHIE » — La Nature, revue des sciences et de leurs applications. — Les Arts et l'Industrie. — Sommaire de la 2088 du 31 mai 1913.

« BIBLIOGRAPHIE » — La Nature, revue des sciences et de leurs applications. — Les Arts et l'Industrie. — Sommaire de la 2088 du 31 mai 1913.

CALENDRIER

« CALENDRIER » — 15 Juin. — 7e jour du printemps. — Lever à 4 heures 55; coucher à 19 heures 47.

« CALENDRIER » — 15 Juin. — 7e jour du printemps. — Lever à 4 heures 55; coucher à 19 heures 47.

« CALENDRIER » — 15 Juin. — 7e jour du printemps. — Lever à 4 heures 55; coucher à 19 heures 47.

« CALENDRIER » — 15 Juin. — 7e jour du printemps. — Lever à 4 heures 55; coucher à 19 heures 47.

« CALENDRIER » — 15 Juin. — 7e jour du printemps. — Lever à 4 heures 55; coucher à 19 heures 47.